rien Gibbons, (1), ne peut, malgré sa haine, toucher le sujet de l'histoire eclésiastique de cette époque sans se heurter à chaque instant aux trois ordres établis, les évêques, les prêtres et les diacres. "L'autorité "épiscopale, dit-il, fut universellement établie avant "la fin du ter siècle.... Depuis les temps d'Irènée " et de Terrullien, on ne trouve pas d'Eglise qui n'ait " des évêques. Ce système fut partout reconnu jus-" qu'à ce que le génie des Réformateurs suisses et allemands v cut mis un arret."

Et pourtant ces réformateurs, loin de rejeter l'autorité épiscopale, firent des efforts inouis, même après leur sortie du sein de l'Eglise romaine pour se procurer une succession apostolique. En 1530, les princes protestants d'Allemagne présenterent ce qu'on est convenu d'appeler la confession d'Augsbourg à l'empereur Charles Quint. Nous y hsons: " Nous n'avons jamais songé à priver les évêques de "leur autorité. Ce que nous voulons, c'est que l'E-" vangile soit enseigné dans toute sa pureté primi-

Luther, (*) Théodore de Bèze, (*) Mélanchion, (1) et Jean Calvin (5) tiennent le même language. Ce dernier en 1549 écrivit de Genève au roi Edouard VI d'Augleterre, le priant de prendre sous sa protection les églises réformées du continent et d'y envoyer des évêques de l'Eglise anglicane. Malheurensement cette lettre tomba entre les mains de Gardiner et de Bonner, deux évêques papistes, qui envoyerent à Calvin une réponse insultante et c'est de ce jour que Calvin, ignorant la supercherie, fit une opposition violente à l'église d'Angleterre. Il n'en est pas moins certain que tous les réformateurs du XVIene siècle étaient véritablement persuadés que l'épiscopat était une des pures doctrines de l'Eglise primitive.

Je m'arrête, fort de l'appui de tant d'autorités. Ne sommes-nous pas en droit de demander aux diverses sectes protestantes leurs raisons pour adopter un autre ministère que celui que Jésus-Christ a

⁽¹⁾ Hist, de la Décadence de l'Empire Romain.
(2) "Tont évêque, soit à Rome, soit à Constantinople, soit à Alexandrie, a le même "mêrite et le même Sacerdoce."—Discussion avec le prélat Eck.
(3) "De un me gards de consentir à la folie de ceux qui rejettent l'autorité épiscopale."
(4) "Je voudrais qu'il fut en mon pouvoir de rétablir l'autorité épiscopale."—La séparation avait alors eu lieu,—car je prévois pour l'aveuir une comination "plus arbitraire qu'aneune qui se soit jamas vue dans l'Eglise chrétienne."
(5) "A chaque évêque fut donnée l'autorité de gouverner les prêtres de sou "diocèse,"—Commentaire sur l'épitre de Tite.